

Ceriax®

Le pivot de votre protection
fongicide céréales à la feuille

BASF
We create chemistry



La performance de l'innovation SDHI Xémium®
associée au F500 sur toutes les céréales



Composition de Ceriax® :

42 g/L fluxapyroxad Xémium® (SDHI) + 42 g/L époxiconazole (triazole)
+ 67 g/L pyraclostrobine F500 (strobilurine)



Une formulation « Stick & Stay » :
action ciblée, efficacité renforcée !

La formulation de Ceriax® :

- permet au produit d'adhérer directement sur la feuille,
- conduit à une meilleure absorption des substances actives,
- augmente la biodisponibilité.

STICK & STAY

- ACTION CIBLÉE
- EFFICACITÉ RENFORCÉE

STICK signifie que la goutte de pulvérisation ADHÈRE à la plante,

&

STAY signifie plus de matières actives qui RESTENT sur et dans la plante.



Une offre innovante, prête à l'emploi, pour des efficacités et des rendements remarquables en blés

Spectre d'efficacité de Ceriax® en blés

	Septoriose	Rouille brune	Rouille jaune	Oïdium
CERIAX®				
XEMIUM®				
OPUS®				



septoriose

rouille brune



Comment utiliser Ceriax® ?

Stades et cultures

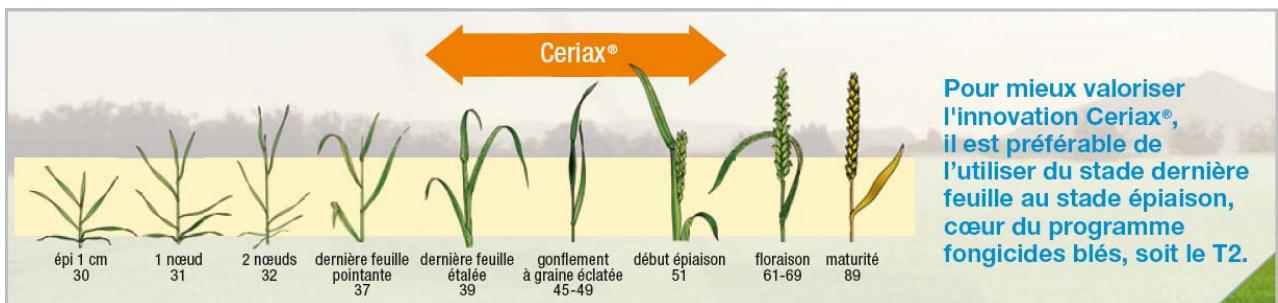
- sur blés : du stade dernière feuille étalée (DFE) au stade épiaison en traitement pivot de la protection de la feuille.
- sur orges : de la montaison au stade épiaison.
- sur avoine, seigle et triticale : dès les premiers symptômes, de la montaison à la fin gonflement.

Doses

Pression maladies	Moyenne	Forte
Potentiel culture	Classique	Elevé
BLÉS :	1,2 à 1,6 L/ha	jusqu'à 2,5 L/ha
ORGES :	1 à 1,4 L/ha	jusqu'à 2,5 L/ha
	Selon programme envisagé	



Positionnement optimal de Ceriax® dans les programmes blés



Gestion responsable des modes d'actions. Préserver et prolonger l'efficacité maximum des fongicides céréales.

- Utiliser les fongicides en préventif et respecter les doses préconisées.
- Limiter le nombre d'application par saison et par parcelle d'un même groupe de résistance croisée.
- Maintenir la diversité des modes d'action et des triazoles (Epoxiconazole, Metconazole...)
- Associer et alterner les partenaires des triazoles dans le programme (SDHI, Prochloraze, Triazoles, Chlorothalonil, Strobilurines...)
- Mettre en œuvre des pratiques culturales et agronomiques qui minimisent le développement des champignons pathogènes (rotation, labour, date de semis, gestion fertilisation azotée...).



Fiche d'identité

Ceriax® : Marque déposée BASF. AMM n° : 2120205. **Composition** : 41,6 g/l de fluxapyroxad (Xemium®) + 41,6 g/l d'époxiconazole + 66,6 g/l de pyraclostrobine (F500). **Formulation** : concentré émulsionnable (EC). **Usages autorisés** : Blés, triticale, épéautre : septoriose⁽¹⁾, rouille brune, rouille jaune, oïdium⁽¹⁾ et helminthosporiose⁽¹⁾ (H.T.R.). **Orges** : rhynchosporiose, helminthosporiose (D. Terres) également autorisé sur ramulariose, rouille naine, rouille jaune, oïdium⁽²⁾. **Avoine** : rouille couronnée, oïdium⁽¹⁾. **Seigle** : rhynchosporiose, rouille brune, oïdium⁽¹⁾. ⁽¹⁾ uniquement en cas de lutte conjointe contre la rouille. ⁽²⁾ uniquement en cas de lutte conjointe contre rhynchosporiose ou helminthosporiose. **Dose autorisée** : 2,5 l/ha pour tous les usages. **Distance aux points d'eau** : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres. **Délai de rentrée dans la parcelle** : 6 heures après traitement. **Nombre maximum d'applications** : 1/an**. **Délai avant récolte** : 35 jours. **Classement toxicologique de Ceriax®** :



Mention d'avertissement : Danger

H318 : provoque des lésions oculaires graves. **H332** : Nocif par inhalation. **H302** : Nocif en cas d'ingestion. **H351** : susceptible de provoquer le cancer. **H360Df** : peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité. **H400** : très toxique pour les organismes aquatiques. **H410** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne de effets néfastes à long terme.

**Recommandations BASF : Afin de réduire le risque de sélection et/ou d'extension de souches résistantes, BASF Agro recommande d'utiliser Ceriax® ou tout autre produit à base d'une substance active du groupe des SDHI (Inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) :

- dans la limite d'1 application par an et par culture ;
- en respectant les doses homologuées. Ainsi, les applications multiples de doses réduites sont à proscrire.
- de manière préventive ou le plus tôt possible dans le cycle de développement des agents pathogènes-cibles.

Opus® : Marque déposée BASF. AMM n° 9200018. Composition : 125 g/l époxiconazole. Classement toxicologique : SGH07 - SGH08 - SGH09 - Attention - H315 - H332 - H351 - H361fd - H400 - H410

*Xemium® : Marque déposée BASF - Xemium nom d'usage de la substance active fluxapyroxad

Protection utilisateur lors préparation bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial masque de type A2P3 pendant la phase de chargement. Pendant l'application : Combinaison de travail tissée 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant, gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 (dans le cas d'utilisation d'un tracteur à cabine, le port de gants pendant l'application n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine).

Spécialité fongicide contenant de l'époxiconazole - Avertissement : Présence phrase de risque H360Df (peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) impliquant :

- Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).
- Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Pour les employeurs :

- Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Novembre 2015. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du **N° Azur BASF 0810 023 033** qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.415CFFE0115SUD.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilm®.

© Marque déposée SII PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

BASF France SAS - Division Agro

21 chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex

Tél. 04 72 32 45 45